

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD762

présenté par

M. Sermier, Mme Lacroute, M. Cattin, M. Lurton, Mme Beauvais, M. Hetzel, Mme Valentin, M. Straumann, M. Menuel, M. Reda, M. Cinieri, M. Vatin, M. Dive, M. de la Verpillière, M. Boucard, M. Vialay, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, Mme Corneloup, Mme Anthoine, M. de Ganay, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Leclerc, M. Bazin, Mme Genevard et M. Rémi Delatte

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« Le projet de Gare TGV Orly - Pont de Rungis sera intégré au projet Massy-Valenton et son calendrier mis en cohérence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures intègre, dans son scénario 2 (repris dans le projet LOM), la réalisation du projet Massy-Valenton entre 2018 et 2022. Ce projet permettra de résoudre les conflits de circulation entre RER C, TGV province-province et trains fret au sud de Paris. Cependant, la création d'une gare TGV, sur cette ligne, à Pont de Rungis, permettant de relier la plateforme aéroportuaire d'Orly, n'est prévue dans ce même scénario que pour 2028-2032, alors que ces projets sont complémentaires.

La desserte TGV de l'aéroport d'Orly représente pourtant une réelle opportunité de développement d'une stratégie air-fer, en soutien à l'activité aérienne et à l'attractivité de la plateforme. Elle constitue par ailleurs un enjeu de portée nationale. En effet, à la suite de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, la gare TGV Pont de Rungis permet d'améliorer rapidement l'accès à la deuxième plate-forme aéroportuaire française pour les résidents du Grand Ouest de la France.

Le présent amendement propose donc d'intégrer dans le rapport annexé cette gare TGV Orly - Pont de Rungis.